



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### **Aménagement de la RD 1083 à FEGERSHEIM, ICHTRATZHEIM et LIPSHEIM - Conventions de financement avec la CUS et la Région Alsace**

#### **Rapport n° CP/2013/523**

#### **Service gestionnaire :**

Service grands projets d'infrastructures

#### Résumé :

Par arrêté du 3 juin 2013, le Préfet du Bas-Rhin a déclaré le projet d'aménagement de la RD 1083 à Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim d'utilité publique.

Il convient maintenant de formaliser les engagements financiers de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de la Région Alsace pour la réalisation de cette opération par les conventions de financement correspondantes.

## **I – PREAMBULE**

Par délibération du 8 avril 2013, vous avez approuvé et déclaré d'intérêt général le projet d'aménagement de la RD1083 à Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim conformément à l'article L126-1 du code de l'environnement et j'ai donc demandé au Préfet du Bas-Rhin de prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) de cette opération.

Cet arrêté préfectoral de DUP a été signé le 3 juin 2013.

La Communauté Urbaine de Strasbourg et la Région Alsace s'étaient engagées à participer, le moment venu, au financement de ce projet.

Il convient maintenant de formaliser les engagements de ces collectivités par les conventions de financement correspondantes.

## **II – CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

### **II.1 – Appréciation sommaire des dépenses et phasage des travaux**

Aux conditions économiques de juin 2011, l'aménagement de la RD1083 est estimé à **40 millions d'euros Hors Taxes**, soit 47,84 millions d'euros Toutes Taxes Comprises.

La réalisation des travaux d'aménagement se fera en 2 phases :

- La phase 1 consiste à construire les trois carrefours (Lilly, Cajofé et Ichtratzheim-faubourg) et le mur anti-bruit entre le carrefour avec la RD221 au sud et la rue de Lyon au nord,  
Le montant de ces travaux est estimé à **10M€ HT**
- La phase 2 verra la construction de la tranchée couverte, de l'ouvrage de franchissement de l'Andlau, les murs anti-bruit, les sections courantes, les aménagements paysagers et les équipements de sécurité.  
Le montant de ces travaux est estimé à : **30 M€ HT**

Soit au TOTAL : **40 M€ HT**

## **II.2 - Echancier prévisionnel**

Les principales étapes de l'opération sont les suivantes :

- Etudes projet - enquête parcellaire : 2013 - 2014
- Acquisitions foncières : 2013-2014
- Travaux : 2014 - 2018.

## **II.3 - Participations financières**

Le plan de financement de ces travaux sera le suivant :

- la Région Alsace participera au financement de cette opération à hauteur de 20% du coût HT plafonné à **8 M€ HT**

- le CG 67 et la CUS se répartiront les **32 M€ HT** restants.

Au titre du Contrat Territorial de l'Agglomération Strasbourgeoise (CTAS) du 10 avril 2010, le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Strasbourg ont convenu la clef de financement suivante :

- Période contractuelle du CTAS 2009-2014 : la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Bas-Rhin et les travaux correspondent à la phase 1 (10 M€ HT)
  - 2/3 des dépenses pour le Département
  - 1/3 pour la CUS
- Au-delà de 2014 : la maîtrise d'ouvrage est susceptible d'être modifiée avec la création de la Métropole. Les travaux correspondent à la phase 2 (30 M€ HT)  
La clef de financement retenue, quelle que soit l'évolution institutionnelle, sera de
  - 2/3 pour le maître d'ouvrage
  - 1/3 pour le partenaire co-financeur.

Cette modification de la clé de financement ne s'appliquera en tout état de cause qu'à la phase 2.

La répartition et la programmation financières retenues sont donc les suivantes :

- <b>Phase 1</b> : période du CTAS 2009-2014	<b>10 M€ HT</b>
Région Alsace :	2 M€ HT
CG67 (2/3) :	5,3 M€ HT
CUS (1/3) :	2,7 M€ HT
- <b>Phase 2</b> : au-delà de 2014	<b>30 M€ HT</b>
Région Alsace :	6 M€ HT
Maître d'Ouvrage (2/3) :	16 M€ HT
Partenaire cofinanceur (1/3) :	8 M€ HT

## **III- IMPUTATION**

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20, 21 et 23 (AST 041 AP2006/2).

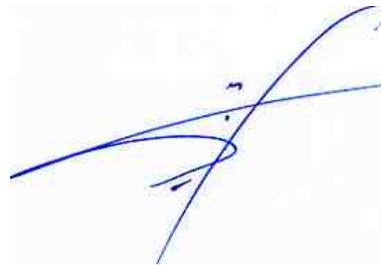
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve les conventions avec la Communauté Urbaine de Strasbourg et avec la Région Alsace concernant le financement de l'opération d'aménagement de la RD 1083 dans la traverse de Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim.*

*Elle autorise son Président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL